

PROCES-VERBAL

- Assemblée générale
du Bureau des Métiers** : **mardi 17 juin 2025, à 16h30**
- Lieu** : **à la salle de conférence du Bureau des Métiers, à Sion**
- Présents** : selon listes des présences déposées au Bureau des Métiers
- Présidence** : **M. Vincent Bonvin**
- Ordre du jour** :
- 1) Ouverture de la séance
 - 2) Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 juin 2024
 - 3) Finances
 - a) Comptes de l'exercice 2024
 - b) Rapport de l'organe de révision
 - c) Décharge à la direction et à l'administration
 - 4) Modification des statuts du Bureau des Métiers
 - 5) Processus de désignation du/de la nouveau/elle Président/e du Bureau des Métiers
 - 6) Divers

~~~~~

### 1) Ouverture de la séance

---

**M. Vincent Bonvin, Président**, souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes d'avoir répondu à l'invitation datée du 26 mai dernier. Il relève qu'il s'agit de son avant-dernière assemblée générale ainsi que de la 1<sup>ère</sup> assemblée générale de M. David Genolet, nouveau directeur du Bureau des Métiers. Il est heureux de cette transition et transmission des rênes du Bureau des Métiers.

Avant d'aller plus loin, **M. Bonvin** fait procéder à la désignation de deux scrutateurs en les personnes de MM. Pierre-Samuel Wuilloud et Jérôme Gaillard.

La convocation envoyée en date du 26 mai 2025 contenait l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que le procès-verbal de l'AG du 13.06.2024.

L'ordre du jour présenté ne demande aucun commentaire.

## 2) Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 juin 2024

---

Tous les délégués ont reçu ce procès-verbal. La lecture n'est pas demandée.

Le procès-verbal est mis en discussion, mais personne ne demande la parole. Il est adopté à l'unanimité des délégués présents.

## 3) Finances

---

### a) Comptes de l'exercice 2024

---

Les comptes ont été présentés de manière détaillée par M. Olivier Arnold, Chef du secteur des finances du Bureau des Métiers, lors de la dernière séance du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration préavise favorablement leur adoption à l'assemblée de ce jour. Les comptes examinés par le Conseil d'administration ont également fait l'objet de la révision de l'organe de contrôle qui est la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA.

**M. Arnold** donne connaissance du compte pertes et profits qui présente un résultat d'exercice correspondant à un excédent de recettes de CHF 4'212.98. Il relève qu'un amortissement de CHF 380'000.- a été attribué à la provision « Evolution informatique » pour amortir Webmétiers. Chaque année, CHF 250'000.- d'amortissement sera effectué sur Webmétiers avec comme objectif d'arriver à 0 en 2031, le système devenant potentiellement dépassé (évolution de la caisse AVS). D'ici là, une nouvelle solution pour les caisses AVS (et l'encaissement des autres prestations du BM) devra être trouvée.

Le total du bilan s'élève à CHF 6'098'503.29, le capital se montant à CHF 224'782.52 au 31 décembre 2024.

**M. Bonvin** remercie M. Arnold et toute son équipe pour le travail effectué.

### b) Rapport de l'organe de révision

---

**M. Romain Théodoloz**, représentant de la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA, donne connaissance de l'essentiel du rapport de l'organe de révision. Il confirme que la comptabilité de l'exercice 2024 du Bureau des Métiers ne nécessite ni remarque ni observation et est conforme à la loi. Il remercie pour la parfaite collaboration avec l'équipe d'Olivier Arnold.

**Le Président** ouvre la discussion sur les comptes et sur le rapport.

La lecture du rapport de l'organe de révision avec les comptes n'est pas demandée.

**M. Bonvin** remercie M. Théodoloz pour le rapport, le soutien et la disponibilité auprès de nos équipes.

### c) Décharge à la direction et à l'administration

---

Le Président met les comptes 2024 au vote.

Les comptes 2024 du Bureau des Métiers et la décharge à la direction et à l'administration sont acceptés à l'unanimité des délégués présents.

M. Bonvin remercie les membres présents pour la confiance témoignée.

### 4) Modification des statuts du Bureau des Métiers

---

La dernière révision des statuts date de 2022 et le Bureau des Métiers évoluant sans cesse, des changements sont intervenus depuis qui nécessitent une mise à jour afin que les statuts soient adaptés à la situation actuelle.

En raison d'une incohérence juridique entre les articles 3 et 4 :

- nous proposons de modifier l'article 3 comme suit :

Sous chiffre 4 :

Ont **automatiquement** qualité de membres individuels sans droit de vote les entreprises affiliées à l'une ou l'autre des institutions sociales gérées par le Bureau des Métiers.

- nous proposons de modifier l'article 4 comme suit :

Sous chiffre 4 :

Toute demande d'adhésion d'un membre collectif ~~ou individuel~~ doit être présentée par écrit et sera soumise au Conseil d'administration qui statuera sans avoir à donner de motifs.

Nous proposons de modifier l'article 22 comme suit :

Sous chiffre 1 :

La caisse du Bureau des Métiers est alimentée par les finances d'entrée et les cotisations annuelles de chaque membre, par les contributions des mandats et des caisses et institutions sociales gérées par le centre de services **ainsi que par un forfait « Services » facturé annuellement à l'ensemble des membres individuels. Les montants correspondants sont fixés par le Conseil d'administration conformément à l'article 11 chiffre 3 lettre e ci-dessus.**

Sous chiffre 4 :

Sous réserve du chiffre 5 du présent article, les membres ne peuvent prétendre à aucun appui financier de la part du Bureau des Métiers.

**Simplification de l'article.**

A la demande de M. Nicolas Bonvin, M. Genolet confirme que le forfait « Services » correspond au montant facturé actuellement de CHF 80.-/mois pour les entreprises dès 3 personnes.

**Les modifications des statuts du Bureau des Métiers proposées par le Conseil d'administration sont soumises au vote à main levée. Celles-ci sont acceptées à l'unanimité des délégués présents moins 1 avis contraire.**

**Les nouveaux statuts entrent en vigueur selon décision de l'assemblée des délégués au 18 juin 2025.**

M. Bonvin remercie les membres présents pour leur prise de position et pour la confiance.

## 5) Processus de désignation du/de la nouveau/elle Président/e du Bureau des Métiers

---

**M. Genolet** présente le processus de désignation du/de la nouveau/elle Président/e du Bureau des Métiers. L'appel à candidature concerne la période de 2026 – 2028.

Toutes les entreprises membres des associations propriétaires du Bureau des Métiers recevront, ces prochains jours, le courrier y relatif avec le descriptif du poste. Il est précisé qu'un président ou un membre du comité d'une association propriétaire peut se porter candidat, mais il ne pourra plus garder sa fonction au sein de son association, le président du Bureau des Métiers étant le représentant du BM.

Chacun est prié de réfléchir si des personnalités pourraient porter cette fonction et le cas échéant, ne pas hésiter à contacter MM. Bonvin ou Genolet.

## 6) Divers

---

Avant de clore véritablement la séance, le **Président** sollicite les personnes présentes qui souhaiteraient prendre la parole.

**M. Bonvin** informe que malheureusement, le CUBE BM n'a pas pu s'installer à Zermatt cet été. Un plan B avait été trouvé à l'alpage des Grands-Plans (Verbier), mais en raison de travaux importants entrepris par TéléVerbier SA, la commune n'a pas répondu favorablement à notre requête craignant trop de nuisances pour les touristes.

**M. Bonvin** rappelle aux délégués présents de faire connaître et passer le message de la campagne AMCAB auprès de leurs collaborateurs. Il relève également qu'il vaut la peine de prendre le temps de s'intéresser au produit « Solution juridique » du BM qui est très compétitif aussi bien au niveau de la couverture que des primes. Similairement, il encourage chacun à aller regarder comment l'application MyBM fonctionne en contactant les entreprises qui l'utilisent déjà. Cette solution offre de nombreux avantages et une formation sur mesure.

**M. Bonvin** rappelle aux délégués présents que la Journée du Bureau des Métiers se tiendra le vendredi 3 octobre prochain à la Foire du Valais à Martigny. A cette occasion, la nouvelle identité du BM sera dévoilée. Il les remercie de bien vouloir d'ores et déjà réserver cette date dans leur agenda.

**M. Genolet** remercie pour l'accueil chaleureux durant ces 6 premiers mois de direction. Il informe qu'il souhaite également impliquer plus les délégués du BM dans les affaires de lobbying notamment.

La parole n'est plus souhaitée et le **Président** peut clore l'assemblée générale en souhaitant un bel été aux délégués présents. Il les invite à se rendre à l'Espace du savoir-faire où un buffet dînatoire leur sera servi.

Le Directeur :



David Genolet

La secrétaire au procès-verbal :



Giuseppina Constantin

Annexe : - Statuts du Bureau des Métiers – édition 2025

Sion, le 10.07.2025

DG/gc